

CIRCULATION INTERNE



REGLEMENTATION

Pour la conception de nouveaux locaux

- Les portes et les portails :
Articles R. 4214-7, R. 4214-9 et R. 4224-9 et suivants
- Les voies de circulation :
Articles R. 4214-10 et 17
- Les quais et rampes de chargement :
Articles R. 4214-19 et 20
- Les escaliers :
Article R. 4216-12

Pour des locaux existants

- La circulation des piétons et des véhicules :
Article R. 4224-3
- Accès limité aux zones de danger :
Article R. 4224-4
- Les dispositifs de protection des moyens d'accès (passerelles, escaliers...) :
Article R. 4224-5
- Les portes et portails : Articles R. 4224-8 à 13
Les dégagements pour évacuation en cas d'incendie :
Article R. 4227-4

DESCRIPTION DU RISQUE

La circulation interne regroupe :

- l'ensemble des déplacements des personnes (motorisés ou non)
- les moyens de transport et de manutention de matières premières et de produits utilisés dans le cadre de l'activité de l'entreprise

Il s'agit plus particulièrement :

- des entrées et sorties du personnel ainsi que des visiteurs
- de l'entrée des matières nécessaires à l'activité et au fonctionnement de l'entreprise dans l'établissement (matières premières, produits d'entretien, produits de restauration...)
- des mouvements des matières et produits dans et entre les ateliers
- de la sortie des produits finis, sous-produits, ou usinés et des déchets

Outre les désagréments qu'une mauvaise circulation apporte (perte de temps, mauvaise organisation, mauvaise image de l'entreprise, dégradation du matériel...), **les principaux risques liés à la circulation en interne** sont :

- les collisions entre véhicules
- les collisions entre véhicules et piétons

Consignes de circulation

- Stationnez dans la zone d'attente.
- Présentez-vous à l'accueil.
- Limitez votre vitesse à 20 km/h.
- Respectez la signalisation.



LES FACTEURS DE RISQUES

- Zone de circulation commune aux piétons et aux véhicules
- Voies de circulation dangereuses : mal identifiées, mal éclairées, étroites, en pente, encombrées, en mauvais état
- Zone de manœuvre dangereuse : pas de signalisation, zone de chargement/déchargement, de demi-tour, de recul, pas de visibilité, vitesse excessive
- Mauvais état des engins et véhicules

Un bon plan de circulation = moins d'accidents

Carsat Centre Ouest

COM-FPREV-0022-02.23

CONSEILS DE PREVENTION

ANALYSE DE LA CIRCULATION INTERNE

- Recenser les différents flux de circulation : piétons, véhicules, engins...
- Identifier les zones de circulation
- Analyser ces zones de circulations :
 - Etat du sol
 - Eclairage
 - Visibilité
- Optimiser les déplacements
- Analyser les accidents du travail et les incidents liés à la circulation interne

Si vous avez un projet d'agrandissement ou de nouvelle implantation :

- Etablir un plan prévisionnel de l'entreprise (pour définir l'implantation et la forme des bâtiments, de l'accueil, des parkings...)
- Analyser préalablement la circulation interne et celle aux abords de la circulation extérieure, afin d'optimiser l'organisation des flux de circulation lors de la conception

MESURES DE PREVENTION

- Etablir un plan de circulation et le mettre à disposition.
 - Par exemple, mettre en place un panneau à l'entrée de l'entreprise (indication du sens de circulation et des différentes zones pour les salariés, les visiteurs, les camions de livraisons...)
- Installer des panneaux signalétiques de direction, d'entrée et sortie d'entreprise
- Signaler les zones d'arrêt, d'attente et la fonction des bâtiments
- Matérialiser au sol les zones de cheminement, les passages piétons, les ralentisseurs
- Installer des avertisseurs sonores ou visuels sur les engins et la zone à risques : avertisseurs de recul (bip, crapaud, lynx...), lumières/spot bleu, des clignotants...
- Délimiter les zones de chargement-déchargement
- Proscrire les manœuvres de demi-tours (respect du code de la route)
- Prendre en compte les gabarits des véhicules
- Séparer les flux piétons - VL- PL - engins de manutention - visiteurs - deux roues
- Signaler les zones à risque particulier et d'accès réglementés : stockage provisoire, pompiers
- Installer un revêtement au sol adapté
- Installer un éclairage approprié des différentes zones : qualité et quantité de lumière, mode d'allumage, amplitude
- Impliquer le personnel, les délégués du personnel, dans l'étude de la circulation afin d'identifier au mieux les défaillances et recueillir leurs propositions d'amélioration
- Informer et sensibiliser le personnel sur les risques



Documentation et outils

INRS ED6002 : Conception de l'organisation des circulations et des flux dans l'entreprise